

# Nouveautés de sPAIEctacle

## - version 5.1.1 -

- 1 Heures supplémentaires imposables
- 2 Inactivation des rubriques de paie
- 3 Ajout de rubriques de paie par duplication
- 4 Module de changement de taux des retenues

**Rappel :** La mise à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

### 1 Heures supplémentaires imposables

sPAIEctacle version 5.1.1 permet de rendre imposables les rubriques qui bénéficiaient de la loi TEPA de 2007 : heures et jours supplémentaires, heures complémentaires.

#### Menu Paramètres - Rubriques de paie - Rubriques de paie

Jusqu'ici, la boîte à cocher *«Heure supplémentaire exonérée»*, présente à l'onglet *Particularités*, n'était sélectionnable que si «Non imposable» était coché.

Afin de prendre en compte le changement de législation au 01/08/2012, les deux boîtes à cocher ont été «désolidarisées». Ainsi il est à présent possible de cocher la case «Heure supplémentaire exonérée» pour une rubrique imposable.

Libe	ellé rubrique	Heures supplé	ementaires 25%		Code rubrique	HSE25	
ités	🗌 Non impo	osable 🛛	🗹 Heure suppléme	ntaire exonérée	Heure sup. – Part taux lég	al 🛟	
Ilari	Taux de calcul de la base CSG/CRDS différent du taux courant						
rtici	🗌 Heure d'é	quivalence					
Pa	🗌 Salaire de	e base Apprenti					
	Suspension	on de contrat av	ec maintien de rém	unération (IJSS	maladie maternité, chômage	partiel)	
	_ •						
	Non sour	nis à Congés Sp	ectacles (ex :	défraiements)			
	Somme is	nis à Congés Sp solée (sor	ectacles (ex : mme versée à l'occasi	défraiements) ion du départ de l'entr	reprise)		
	Somme is	nis à Congés Sp solée (sor é Compte	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture	reprise) Brut		
	Non soun Somme is Comptabilite	nis à Congès Sp solée (sor <u>é</u> Compte Détai	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100 Iler par salarié	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture	reprise) Brut		
	Non soun Somme is Comptabilite	nis à Congès Sp solée (sor <u>é</u> Compte Détai	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100 Iler par salarié	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture	reprise) Brut		
	Non soun Somme is Comptability Attestation	nis à Congés Sp solée (sor <u>é</u> Compte Détai Assedic interm	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100 Iler par salarié ittent Spécificité	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture (aucune)	Brut		
	Non soun     Somme is <u>Comptability</u> Attestation a	nis à Congés Sp solée (sor <u>é</u> Compte Détai Assedic interm Assedic permai	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100 Iler par salarié ittent Spécificité nent Spécificité	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture (aucune) (aucune)	eprise) Brut		
	Non source Somme is Comptabilite Attestation	nis à Congés Sp solée (sor <u>é</u> Compte Détai Assedic interm Assedic permai	ectacles (ex : mme versée à l'occasi 641100 Iler par salarié ittent Spécificité nent Spécificité	défraiements) ion du départ de l'entr Libellé écriture (aucune) (aucune)	reprise) Brut		





### 2 Inactivation des rubriques de paie

#### Menu Paramètres - Rubriques de paie - Rubriques de paie

La notion d'inactivation, déjà existante pour les analytiques, les numéros d'objet, les modèles de courriers et les macro-rubriques, a été étendue aux rubriques de paie.

14- Particularités	🗹 Rubrique inactivée
Libellé rubrique Rachat heure RCR exo Cod	le rubrique RtRCR
Rubrique soumise à cotisations         Plafond (aucun)         Données de la rubrique proratisées selon % temps partiel         (plafond, heures, j	ours & droits RTT)
(aucun) (aucune quantité par défaut ou calculée)	Bases de salaire Salaire de base Base indemnité CP Base précarité Base heures supp. Base congés maintien Base défraiement Base defraiement
Rubrique interactive  Montant 125 % de Salaire horaire Base utilisée Base heures supp.  de Paie NB : vous pouvez créer les bases de salaires selon vos besoins	Base nore ticket Base Abondement PEE Base retraite prev Base CNE Base CESU Base Article 82 Base PEE salarié
Droits à congés     (aucun)       Droits repos compensateur     -60 minutes   Pas de repos compens	rs sateur si temps partiel

Le code d'une rubrique de paie inactivée ne sera plus saisissable dans un contrat ou une paie, et ne sera plus visible dans la palette.

Alerte
Aucune rubrique ne commence par RtRCR !
ОК

Toutefois, ces rubriques pouvant être déjà présaisies dans le contrat ou la paie, un message d'avertissement sera affiché au moment de la validation d'un ajout de paie :



- la liste des heures supplémentaires exonérées : toutes les rubriques cochées «Heure supplémentaire exonérée» (cf §1).





# S<mark>Pai</mark>ECTACLE

#### 3 Ajout de rubriques de paie par duplication Menu Paramètres - Rubrigues de paie - Rubrigues de paie อั้นคน sPAIEctacle 5.1.1 permet l'ajout de rubriques de paie par duplication En sélectionnant une ou plusieurs rubriques de paie et en cliquant sur l'icône de duplication, sPAIEctacle va permettre d'ajouter autant de nouvelles rubriques. Ces rubriques à ajouter seront pré-saisies en reprenant la totalité de la rubrique initiale, à l'exception de la coche «Rubrique inactivée» (cf §2). Il ne reste alors plus qu'à modifier le code de la rubrique et les éléments souhaités. Ajout de rubrique par duplication 📃 Rubrique inactivée 16-Particularités Libellé rubrique Heure(s) supp. 25% Code rubrique HSE25 Rubrique soumise à cotisations Plafond (aucun) \$ 0 Heures 1 Jours Données de la rubrique proratisées selon % temps partiel (plafond, heures, jours & droits RTT) Bases de salaire (aucun) + Salaire de base >Base indemnité CP (aucune quantité par défaut ou calculée) > Base précarité > Base heures supp. > Base congés maintien Base défraiement Base Avantage en nature Base nbre ticket Base Ancienneté Rubrique interactive 🛟 Base Abondement PEE Base retraite prev Base CNE 125 % de Salaire horaire Montant Base HCR Base CESU Base utilisée Base heures supp. 🛟 de Paie + Base Article 82 NB : vous pouvez créer les bases de salaires selon vos besoins Base PEE salarié Droits à congés (aucun) **+** Droits RTT 0 iours Droits repos compensateur 0 minutes Pas de repos compensateur si temps partiel 1/2 6 Annuler <-(->) OK

Dans cet exemple, 2 rubriques ont été sélectionnées pour être dupliquées.

Un clic sur experiment de valider le premier ajout de rubrique et de passer au paramétrage de la suivante. Un clic sur «OK» permet de valider uniquement la première rubrique (l'ajout de la deuxième rubrique est donc annulé).

Un clic sur «Annuler» permet d'annuler l'ajout de rubrique en cours et tous les ajouts suivants.

### 4 Module de changement de taux des retenues

### Menu Paramètres - Paramétrage de la paie - Retenues

Bien souvent, le changement de paramétrage d'une retenue ne consiste qu'en la mise à jour du taux : rien d'autre n'est à modifier.

sPAIEctacle 5.1.1 ajoute une fonctionnalité gérant spécifiquement ce cas : le module de «*Changement de taux*» accessible depuis le bouton *Dupliquer* de la liste des retenues.







Cette fonction permet :

- de créer une nouvelle retenue avec la date de début d'application et les taux saisis dans le dialogue,
- de mettre à jour la date de fin d'application de la retenue initiale.

	Changement de taux d'une retenue							
<i>¥</i> -	A partir de la retenue initiale sélectionnée, cette procédure va : - créer une nouvelle retenue avec la date de début d'application et les taux saisis ci-dessous ; - mettre à jour la date de fin d'application de la retenue initiale.							
	Date d'application du changement de taux 01/10/12							
	Retenue nouvelle							
	Nom retenue Prévoyance Cadre Perm TA							
	Taux salarial Taux employeur 1,210 %							
	Retenue initiale							
	Nom retenue Prévoyance Cadre Perm TA							
	Taux salarial Taux employeur 1,170 %							
	Annuler							

*Remarque* : pour la modification de toute autre zone, il convient d'utiliser la fonctionnalité historique de duplication en choisissant *Duplication de retenue* à partir du bouton *Dupliquer*.